

Les entreprises ayant initié un Plan de sauvegarde de l'emploi pendant la crise sanitaire de 2020 étaient-elles confrontées aux mêmes difficultés que les autres ?

De mars à décembre 2020, 757 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) sont initiés. Dès les premiers mois de la crise sanitaire, l'activité des entreprises concernées est plus affectée que celle des autres, principalement du fait de réductions de débouchés et de difficultés financières. En revanche, les entreprises ayant initié un PSE ne rencontrent pas plus de difficultés que les autres pour la gestion des questions sanitaires. Quant à leurs perspectives de reprise d'activité, elles sont plus fréquemment lointaines que celles des autres entreprises.

En 2020, 870 Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) sont initiés (après 500 en 2019), dont 757 pendant la crise sanitaire entre mars et décembre (+ 86 % comparé à la même période l'année précédente).

Plus d'arrêts ou de fortes baisses d'activité dans les entreprises ayant initié un PSE

De mars à décembre 2020, les entreprises ayant initié un PSE sont plus affectées par la crise que les autres (encadré). En moyenne sur la période, l'activité est arrêtée ou diminuée fortement dans 42 %¹ d'entre elles, contre 17 % dans les autres entreprises, soit un écart de 25 points. Cette différence s'accroît entre mars et mai, oscille ensuite entre 23 et 31 points jusqu'en novembre, avant de diminuer à 21 points en fin d'année (à 29 % pour les entreprises ayant initié des

PSE, contre 8 % pour les autres) (graphique 1a). Symétriquement, fin 2020, l'activité est inchangée ou augmente dans moins d'une entreprise sur trois pour celles ayant initié un PSE, contre deux sur trois pour les autres (graphique 1b).

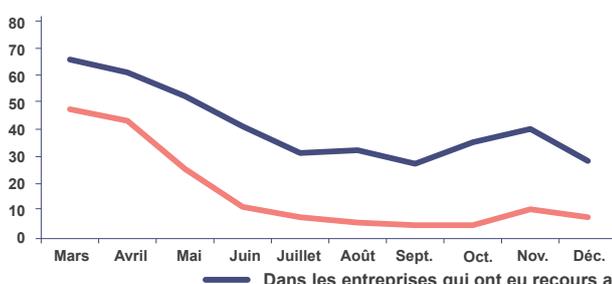
Des difficultés plutôt liées à la demande

Les entreprises qui ont initié un PSE rencontrent davantage de difficultés liées à la baisse de la demande qui leur est adressée. En moyenne de mars à décembre 2020, plus d'une sur deux déclare des manques de débouchés, contre une sur quatre pour les autres entreprises (graphique 2a). Ces difficultés s'accroissent nettement sur la période, puisque les manques de débouchés concernent 64 % des entreprises ayant initié des PSE en décembre 2020, contre 38 % en mars 2020. De même, en décembre 2020, 62 % des entreprises qui ont initié des PSE rencontrent des difficultés financières,

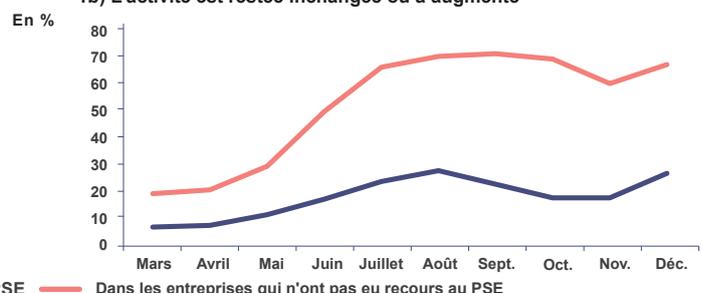
GRAPHIQUE 1 | Impact de la crise sur l'activité des entreprises en 2020

Ce mois-ci, comment votre activité a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?

1a) L'activité a été arrêtée ou très fortement diminuée



1b) L'activité est restée inchangée ou a augmenté



Lecture : en mars 2020, l'activité a été arrêtée ou a diminué fortement dans 67 % des entreprises ayant initié un PSE sur la période, contre 48 % pour les autres entreprises. Champ : entreprises de 10 salariés et plus du secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; entreprises qui ont initié un PSE entre mars et décembre 2020 ; France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo Covid et DGEFP, SI-Rupco. Appariement et calcul Dares.

¹ Cette proportion ainsi que toutes celles de la publication sont pondérées par les effectifs des entreprises de manière à représenter une proportion de salariés plutôt qu'une proportion d'entreprises.

contre 46 % en mars 2020 et 20 % pour les autres en fin d'année (graphique 2b).

En revanche, les entreprises ayant initié un PSE ne rencontrent pas plus de difficultés que les autres pour la gestion des questions sanitaires. En moyenne sur la période, elles ne semblent pas non plus être davantage exposées aux problèmes liés à l'offre (manque de personnel, problème de transport, ...) ; elles font toutefois un peu plus face à des difficultés d'approvisionnement en fin d'année 2020 (13 % en décembre, contre 7 % des autres).

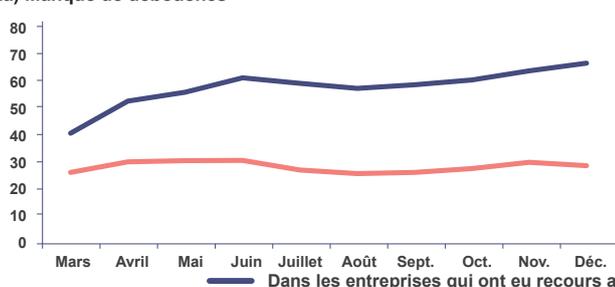
Des perspectives de reprise plus fréquemment lointaines

Les entreprises ayant initié un PSE sont plus pessimistes sur leurs perspectives d'activité. En moyenne entre mars et décembre 2020, 45 % d'entre elles jugent que leur activité est affectée par la crise de manière durable et ne reviendra pas à la normale avant au moins 6 mois, contre 19 % des autres entreprises (graphique 3a). Symétriquement, fin 2020, seules 7 % estiment que leur activité n'est pas affectée ou est déjà revenue à la normale, contre 30 % des autres entreprises (graphique 3b).

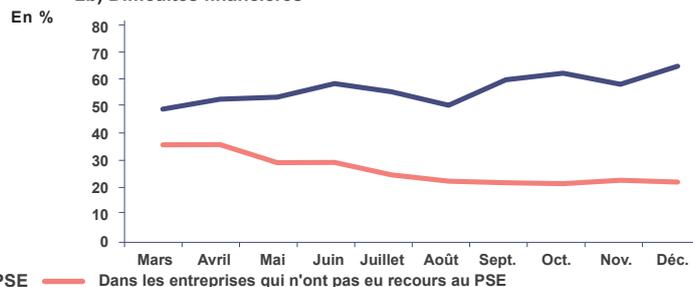
GRAPHIQUE 2 | Principales difficultés rencontrées suite à la crise sanitaire en 2020

Quelles sont vos principales difficultés rencontrées depuis le début de la crise sanitaire ?

2a) Manque de débouchés



2b) Difficultés financières

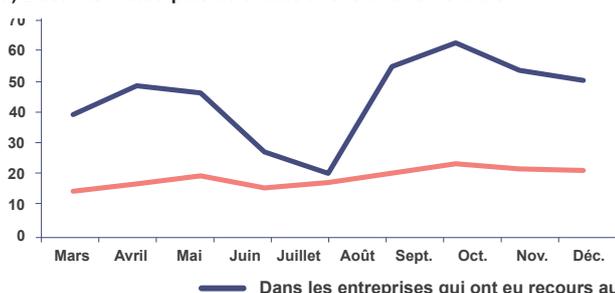


Lecture : en mars 2020, 46 % des entreprises ayant initié un PSE rencontrent des difficultés financières. Champ et source : idem graphique 1

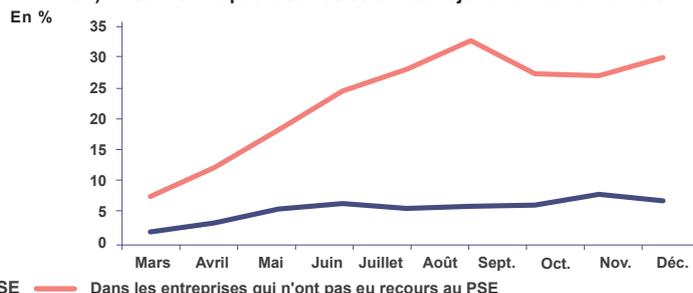
GRAPHIQUE 3 | Perspectives de reprise d'activité par mois en 2020

Au bout de combien de temps pensez-vous que l'activité économique de votre structure va reprendre normalement ?

3a) L'activité mettra plus de 6 mois à revenir à la normale



3b) L'activité n'a pas été affectée ou est déjà revenue à la normale



Lecture : en avril 2020, 39 % des entreprises ayant initié un PSE déclarent que leur activité mettra plus de 6 mois à revenir à la normale.

Champ et source : idem graphique 1

Encadré 1 • Sources et méthode

Les données administratives sur les procédures initiées de Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) issues du SI-Rupco sont ici appariées avec des données de l'enquête Acemo-Covid (répondants aux questionnaires des vagues d'avril 2020 à janvier 2021). L'échantillon des entreprises appariées couvre essentiellement les plus grandes entreprises qui ont initié un PSE sur la période : parmi les salariés figurant dans l'appariement, 80 % sont dans des entreprises de 1 000 salariés et plus ; cette part s'élève à 67 % en considérant les salariés de l'ensemble des PSE initiés sur la période. [Davantage de précisions en ligne.](#)

Pour en savoir plus

- [1] Ghrairi J. (2020), [Les dispositifs publics accompagnant les ruptures collectives de contrat de travail en 2018](#), *Dares Résultats*, n°045, décembre.
- [2] Dares, [Le marché du travail pendant la crise sanitaire](#), tableau de bord mensuel.
- [3] Dares, [Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 : vue d'ensemble des résultats de l'enquête flash](#).
- [4] Ghrairi J. (2021), [Crise sanitaire : quels sont les branches et les territoires les plus concernés par les plans de sauvegarde de l'emploi ?](#), *Dares Focus* n°35, juin.
- [5] Ghrairi J. (2022), [Les dispositifs publics accompagnant les ruptures collectives de contrat de travail en 2020 - Davantage de recours en raison de la crise sanitaire](#), *Dares Résultats* n° 3 (janvier).

Jihene Ghrairi et Rémi Monin (Dares).

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page et impression
Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Dépôt légal
à parution

Numéro de commission paritaire
3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande
dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

